



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DOSSIER N° 8 :**  
VIDÉO PROTECTION LEB  
2024

**Séance Ordinaire du 13 février 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 7 février 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 février 2024.

**Présents** : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Excusés avec procuration** : Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Nathalie SOARES), Daniel BALLA (à Jean-Georges MICOL), Benjamin DUGERS (à Guillaume ALEXANDRE), Géraldine AUDEBERT (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Maël FETOUH), Julie-Anne BROUSSIN (à Françoise COSSECQ), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

**Absent** :

**Secrétaire** : Xavier DE JAVEL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024

### **DOSSIER N° 8 : VIDÉO PROTECTION LEB 2024**

**RAPPORTEUR** : Alain MARC

Dans le cadre de sa stratégie de prévention de la délinquance 2020/2024, l'Etat incite les collectivités à se doter d'un équipement de vidéo protection.

A cet effet, présenté en conseil municipal en avril 2021, un premier déploiement et renouvellement de caméras s'est achevé en décembre 2023.

Dans la continuité de cette première phase, et conformément à la délibération du 21 février 2023, une deuxième phase a été mise en œuvre pour une installation prévue d'être achevée à l'été 2024.

Une troisième phase vous est proposée en vue d'étendre le périmètre de protection.

Basé sur l'analyse des statistiques de sécurité et l'expertise des référents sûreté de la police nationale et de la police municipale, 18 sites sont envisagés selon le schéma joint : sept points d'entrée de ville (avenue Hippodrome/route du Médoc, avenue Eysines/avenue Clémenceau, avenue Tivoli/ rue des Girondins, rue Baudin/rue des Marronniers, place Ravezies entrée ligne verte, avenue Ausone/avenue Tivoli, avenue d'Eysines/rue de Pressensé), quatre points de passage (rue Baudin/avenue Berthelot, rue Préceinte/rue Branly, rue du parc, avenue Gautier/avenue Briand), sept installations communales (parc de la Chêneraie, gymnase La Filolie avenue Lavigne, piscine, crèche chenille verte allée Demaison, centre technique municipal, complexe Jehan Buhan, éco structure La Passerelle).

Présentée aux citoyens vigilants le 30 janvier 2024, cette nouvelle phase s'inscrit comme les deux précédentes dans une démarche de prévention situationnelle contre la délinquance. Elle vise à prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants, éventuellement des actes de terrorisme, dans les conditions prévues par l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Le projet intègre le raccordement au local sécurisé spécifique de la police municipale.

Il satisfait à l'obligation de sécurisation des données qui pèse sur tout responsable de traitement. En conséquence, les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, seront mises en œuvre. Ainsi, le visionnage des images ne sera opéré que par les personnes spécifiquement et individuellement habilitées et les extractions de données opérées par réquisition selon les textes en vigueur.

Le coût de l'installation est de 121 000 euros HT. Afin de respecter cette enveloppe, quatre sites sont retenus en option : avenue Tivoli/ rue des Girondins, gymnase La Filolie avenue Lavigne, piscine, centre technique municipal. Ils seront engagés dans le projet selon le montant de l'aide qui sera accordée au titre du programme 2024 du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25, **VU** la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**VU** le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéo protection,

**VU** la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéo protection,

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection,

**Considérant** l'existence de risques particuliers d'agression, de vol ou de délinquance pesant sur la commune du Bouscat tels que présentés dans le dernier diagnostic local de sécurité, Considérant les axes stratégiques décidées en séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance le 9 novembre 2022 et le 30 novembre 2023 et notamment les propositions d'actions relatives à la vidéo protection,

**Considérant** qu'il est primordial d'assurer la protection des administrés et des biens publics,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1 :** APPROUVER les travaux d'extension du parc de vidéo protection existant sur la commune et de son financement,

**Article 2 :** AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions pour financer ce projet au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour 2024, la ville s'engageant auprès de l'autorité préfectorale à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer,

**Article 3 :** AUTORISER M. le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :**

**34 voix POUR**

**1 ABSTENTION (Mme Claire LAYAN)**

Fait et délibéré le 13 février 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Xavier DE JAVEL

### Périmètre vidéo protégé

Arrêté 3323107 du 7/7/23

Arrêté 3323108 du 7/7/23

Arrêté 3323109 du 7/7/23

Arrêté 3323110 du 7/7/23

Arrêté 3323111 du 7/7/23

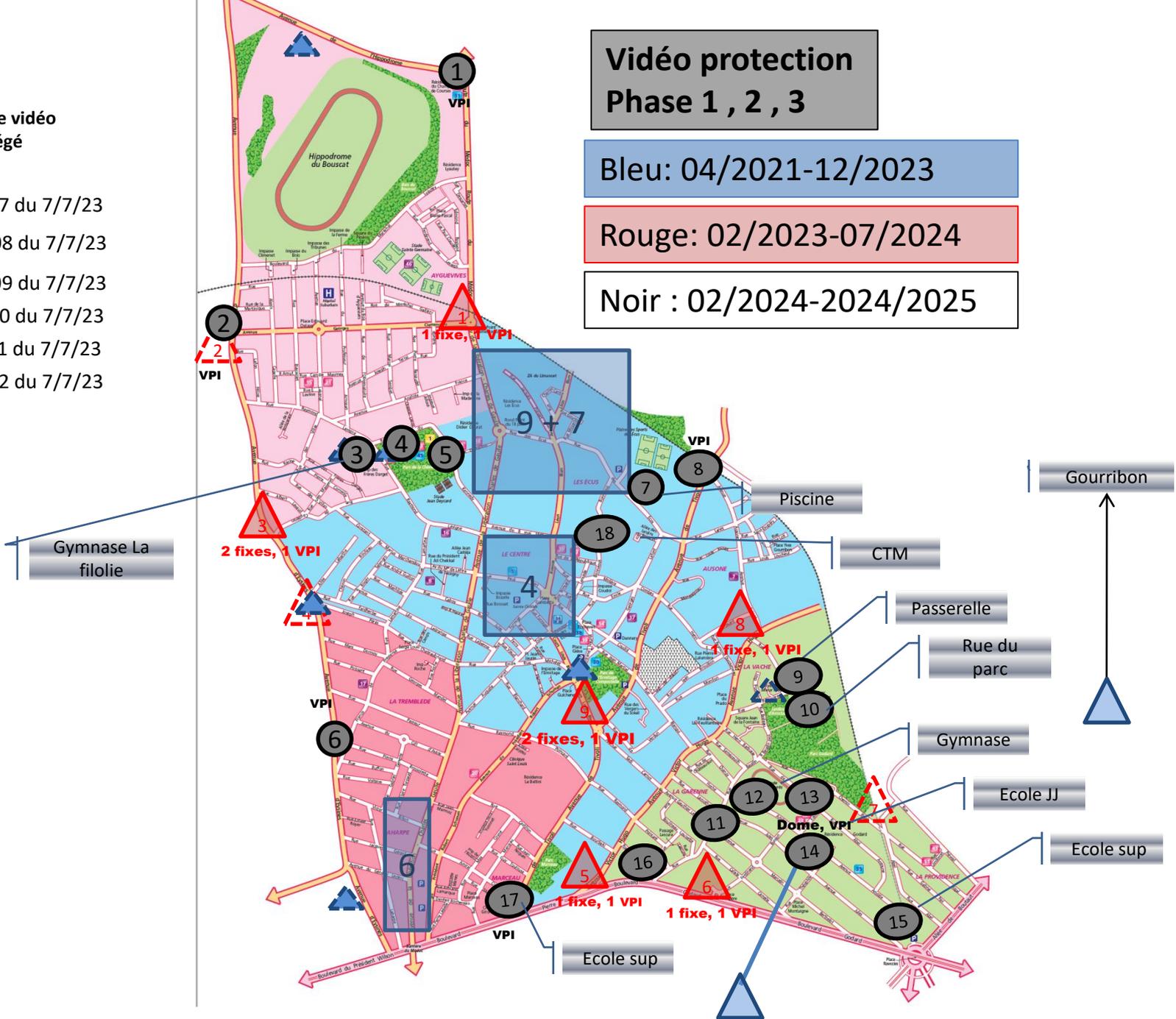
Arrêté 3323112 du 7/7/23

**Vidéo protection  
Phase 1, 2, 3**

Bleu: 04/2021-12/2023

Rouge: 02/2023-07/2024

Noir : 02/2024-2024/2025



Gymnase La filolie

Gourribon

Piscine

CTM

Passerelle

Rue du parc

Gymnase

Ecole JJ

Ecole sup

Ecole sup